

818-2018 : MILLE DEUX CENTS ANS DE RELECTURE DE LA RÈGLE DE SAINT BENOIT À LANDÉVENNEC

COLLOQUE INTERNATIONAL

LANDÉVENNEC, 6-8 JUIN 2018

**ABBAYE DE LANDÉVENNEC, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, LABORATOIRE D'ÉTUDES SUR LES
MONOTHÉISMES (CNRS/EPHE)**

L'année 818, la communauté de Landévennec adopte la Règle de saint Benoît, dans le contexte politique et religieux carolingien que l'on connaît. Au cours des siècles qui suivent, comme dans l'histoire de toute abbaye bénédictine, les moines de Landévennec transmettent et adaptent pratiques et relectures de la Règle en fonction du contexte politique, religieux et économique non sans crises mais aussi rebondissements comme l'intégration à la Société de Bretagne puis à Saint-Maur au XVIIe siècle et la renaissance des années 1950. L'année 818, la communauté de Landévennec adopte la Règle de saint Benoît, dans le contexte politique et religieux carolingien que l'on connaît. Au cours des siècles qui suivent, comme dans l'histoire de toute abbaye bénédictine, les moines de Landévennec transmettent et adaptent pratiques et relectures de la Règle en fonction du contexte politique, religieux et économique non sans crises mais aussi rebondissements comme l'intégration à la Société de Bretagne puis à la Congrégation de Saint-Maur au XVIIe siècle et la renaissance des années 1950. Ce colloque a pour ambition d'analyser, sur cette longue période, l'histoire de l'abbaye Saint-Guérolé au sein du monachisme bénédictin et en relation avec le monde environnant plus ou moins lointain.

Certains thèmes sont envisagés :

- *Réformes et relectures* : 818, le monachisme carolingien ; l'époque médiévale ; la Société de Bretagne et la Congrégation de Saint-Maur, l'héritage de Kerbénéat, la reconstruction des années 1950.
- *Une abbaye et des réseaux* : prieurés, appartenance à la province mauriste de Bretagne, Landévennec et La Pierre qui Vire.
- *Landévennec, un cadre de vie monastique* : les grandes étapes architecturales médiévales et modernes, la construction de l'abbaye contemporaine, hôtes et pèlerins.

Les communications sont prévues sur une durée de 20 minutes. Des éléments de comparaison sont bien entendu envisageables et souhaitables mais le point de fixation thématique et historiographique reste l'abbaye Saint-Guérolé. Les actes de ce colloque seront publiés.

Les propositions accompagnées d'un argumentaire d'une dizaine de lignes devront être envoyées avant le 1^{er} avril 2017 aux adresses suivantes : Yves COATIVY (yves.coativy@univ-brest.fr) et Daniel-Odon HUREL (dohurel@laposte.net)

Porteurs du projet :

Yves COATIVY (Université de Brest)

Frère Jean-Michel GRIMAUD, abbé de Saint-Guérolé

Daniel-Odon HUREL (CNRS, Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes)

Comité scientifique :

Isabelle BERTHOU, Bibliothèque bretonne (Landévennec)

Marie-Madeleine de CEVINS, Université de Rennes 2

Yves COATIVY, Université de Bretagne Occidentale

Frère Jean-Michel GRIMAUD, abbé de l'abbaye Saint-Guérolé

Bernard HULIN, Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec

Daniel-Odon HUREL, Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (CNRS)

Stéphane LEBECQ, Université de Lille

Frère François-Xavier MASSUÉ, abbaye Saint-Guérolé

Georges PROVOST, Université de Rennes 2